

MICHELIN
INFLATABLE SOLUTIONS

ARCHE



NOTICE D'UTILISATION



Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit MICHELIN Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)



SOMMAIRE

I. Vérification du contenu de la livraison	4
II. Légende	5
III. Caractéristiques	6
IV. Installation	7
V. Démontage	10
VI. Entretien	12
VII. Conditions de garantie	13



I - VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

Éléments inclus dans un KIT :

1x structure gonflable (A)

2x pneus (B)

4x cordes pour haubaner la structure (C)

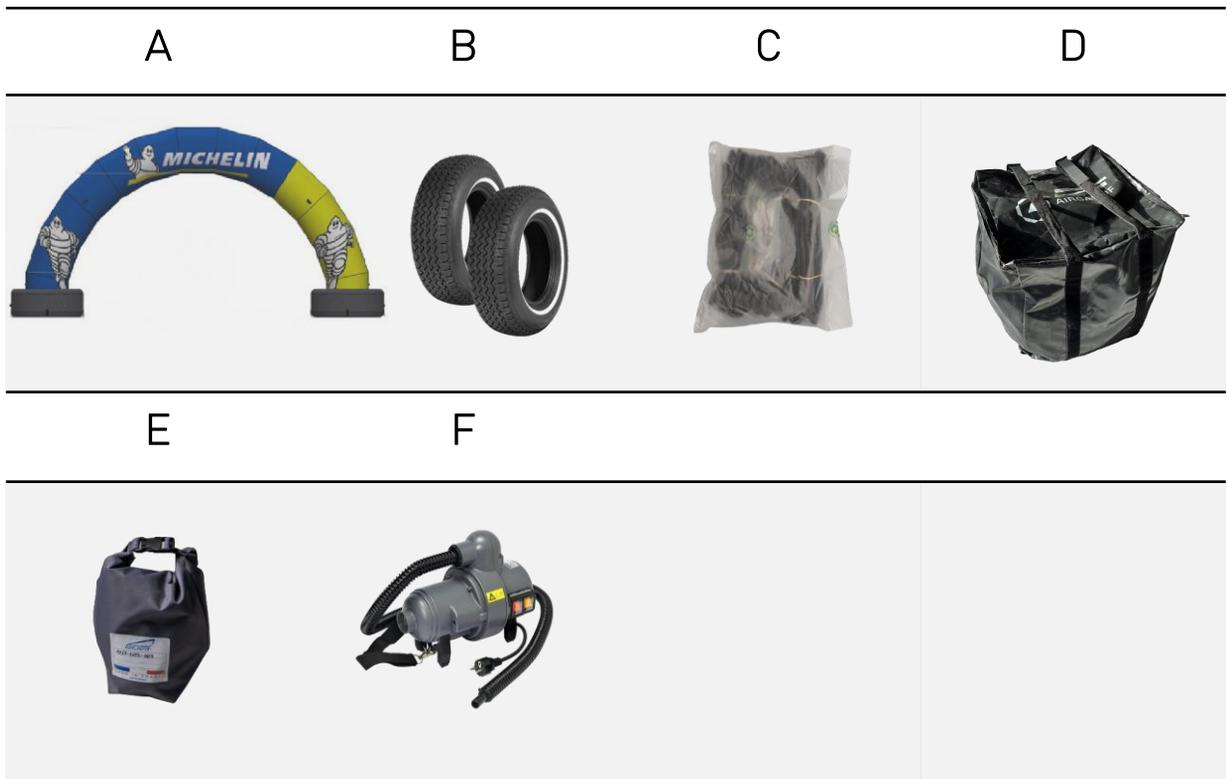
Éléments en OPTION :

1x sac de transport (D)

1x kit de réparation (E)

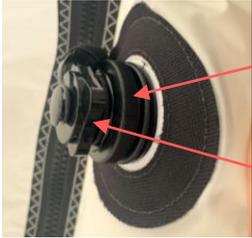
1x pompe haut débit (F)

4





II - LÉGENDE



Couronne inférieure, bouchon sans anti-retour pour dégonflage

Couronne supérieure, bouchon avec anti-retour pour gonflage



III - CARACTÉRISTIQUES

Arche	
Largeur intérieure	5,3m
Hauteur sous arche	3,1m
Hauteur maximale	4,1m
Poids	31,5kg (14,5kg l'arche + 8,5kg par pneu)

6



IV - INSTALLATION

Le temps d'installation est **d'environ 15 minutes** à deux opérateurs.

1. Etaler la structure au sol

- ✓ Sortir la structure de son sac puis l'étaler sur le sol à plat.

Plus la structure est étalée, plus rapide est son gonflage.



2. Gonfler la structure

- ✓ Brancher une ou deux pompes aux deux extrémités de l'arche
- ✓ Pré-gonfler les pneus et l'arche en petite vitesse pour assurer le bon positionnement des boudins.



7





IV - INSTALLATION

- ✓ Lorsque le pré-gonflage est terminé, basculer la pompe en grande vitesse sur le mode « boost ».



- ✓ Arrêter le gonflage lorsque les pneus et l'arche sont gonflés au 3/4.
- ✓ Positionner l'arche au-dessus des pneus.



8

3. Raccorder les pneus à l'arche

- ✓ Engager l'arche dans les pneus et zipper l'arche avec les pneus





IV - INSTALLATION

4. Finaliser le gonflage et redresser la structure

- ✓ Lorsque l'arche est zippée avec les 2 pneus remettre la ou les pompes sur l'arche pour finaliser la mise en pression.



- ✓ Lorsque l'arche est suffisamment gonflée, la mettre sur les pneus.

9



- ✓ Remettre de l'air dans les pneus si besoin.
- ✓ Vérifier que les 4 valves GAASTRA de l'arche et les 2 valves GAASTRA sur les pneus sont « bien » vissées.





V – DÉMONTAGE

Temps de dégonflage passif 50min à deux opérateurs.

1. Dégonfler la structure

- ✓ Ouvrir les 4 valves GAASTRA de l'arche et les 2 valves GAASTRA sur les pneus et accompagner l'arche au sol.



10

- ✓ Dézipper les pneus de l'arche.

Attention le curseur peut venir se loquer avec la fin de zip durant l'ouverture.
Appuyer doucement sur la fin de zip pour faciliter le passage.





V – DÉMONTAGE

2. Plier et ranger la structure

- ✓ Evacuer totalement l'air en repliant avec précaution les différents éléments.



11

- ✓ Ranger la structure dans son sac de protection et de transport.



VI – ENTRETIEN

1- Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de la structure, sous peine de l'endommager.



- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.



12

- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.





VI – ENTRETIEN

2- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver l'abri au jet d'eau (éviter le lavage sous pression).

Attendre que l'abri sèche avant de le ranger dans le sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

13

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1 min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien la vessie. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer la vessie dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.



VII – CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

14

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer. une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à :

commerce@inflatable.michelin.com)

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

15

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

